

COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la SEANCE du 09 MARS 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations ou représentés	
→ Délibérations n° 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19	: 16 personnes
→ Délibérations n° 13, 17, 20 à 28	: 15 personnes
Date de convocation	: 04 mars 2021
Date d'affichage de la convocation	: 04 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf du mois de mars à dix-sept heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de DOMANCY, sous la présidence de Madame Fabienne PEDERIVA, première adjointe, (séance comportant approbation du compte administratif).

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs REVENAZ Serge, PEDERIVA Fabienne, MEDICI Michel, MOULIN Marie-Paule, CHALLAMEL Christian, SOCQUET-CLERC Sabine, LUX Philippe, DEDIEU Pascale (quitte la séance après le vote de la délibération n° 19), MUGNIER Jean-Paul, BUISSON Ivane, JACQUEMET Natacha, LIONS Alain, SEIGNEUR Caroline.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs BIBOLLET Christine, DESCHODT Pascale, PERNAT Philippe, M. CHALLAMEL Steve, MARQUET Florent, MELENDEZ Richard.

POUVOIRS : M. Philippe PERNAT a donné pouvoir à M. Serge REVENAZ
M. Steve CHALLAMEL a donné pouvoir à M. Christian CHALLAMEL
M. Richard MELENDEZ a donné pouvoir à M. Alain LIONS

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Marie-Paule MOULIN et Natacha JACQUEMET ont été désignées comme secrétaires de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 02 février 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque. Les points de l'ordre du jour donnant lieu à décision ont été adoptés après délibération par vote à main levée.

QUESTIONS A L'ETUDE

INTERCOMMUNALITE – Désignation de représentants (DEL 2021 011) :

Références : Délibérations DEL 2020 059 du 03/09/2020 et DEL 2020 074 du 10/11/2020

Par délibérations ci-dessus, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de membres de l'assemblée, en qualité de représentants de la commune au sein des commissions permanentes de la COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC.

Mesdames Ivane BUISSON et Pascale DEDIEU font à présent connaître leur souhait de rejoindre la commission CULTURE, au titre des affaires traitant des sentiers. Le conseil municipal est ainsi invité à se prononcer sur cette question.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir opté à l'unanimité pour un vote à main levée et à l'unanimité,
- **ACCEPTÉ** la désignation de **Mesdames Ivane BUISSON et Pascale DEDIEU** en qualité de représentantes de la commune de DOMANCY au sein de la **commission permanente « CULTURE »** de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Rapporteur des délibérations financières : Mme Fabienne PEDERIVA

FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION du budget EAU (DEL 2021 012) :

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par M. Pierre COUDURIER et Mme Muriel MILANDRI, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF du budget EAU (DEL 2021 013) :

Mme Fabienne PEDERIVA rapporteur, expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget EAU de la commune, et présente les écritures comptables votées et réalisées en 2020 .

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi (montants exprimés en €) :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés		39 697,47		221 410,78		261 108,25
Opérations de l'exercice	327 902,34	406 164,24	198 394,53	71 377,64	526 296,87	477 541,88
Résultats de l'exercice	78 261,90		127 016,89		48 754,99	
Résultats cumulés		117 959,37		94 393,89		212 353,26

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé des comptes de l'année dernière,
 - Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- ☞ **ADOpte le Compte Administratif 2020 du budget EAU (budget annexe), arrêté comme ci-dessus.**

Madame PEDERIVA souligne le caractère très serré des finances EAU :

D'importantes dépenses d'investissement sont mises en oeuvre chaque année afin de renouveler le réseau, le maintenir en bon état de fonctionnement ou prévoir son extension. Les recettes d'exploitation - essentiellement la facturation du service aux usagers - ne permettent pas à elles seules, de financer les travaux. Le recours à participation du budget principal peut s'avérer nécessaire.

Monsieur MUGNIER demande si une hausse des tarifs est envisagée.

Réponse de Mme PEDERIVA : les simulations d'augmentation ne dégagent que très peu de recettes et les tarifs actuels sont déjà parmi les plus élevés dans notre secteur géographique. Le financement des investissements par les seuls produits du service, impliquerait une augmentation excessive des tarifs, au vu du nombre d'usagers.

En théorie, ce service industriel et commercial doit être autosuffisant. Les textes permettent cependant des dérogations, prévoyant entre autres d'abonder le budget eau par une subvention du budget principal, sous certaines conditions. En 2020, un montant de 80 000 € a ainsi été transféré d'un budget sur l'autre. La proposition de budget 2021 prévoit également le recours à ce schéma de participation, sans lequel l'équilibre ne sera pas atteint.

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS, compte administratif EAU 2020 (DEL 2021 014) :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat antérieur reporté	Excédent	39 697,47 €
Résultat de l'exercice 2020	Excédent	78 261,90 €
RESULTAT DISPONIBLE DE LA SECTION D'EXPLOITATION		117 959,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	Excédent	221 410,78 €
Résultat de l'exercice 2020	Déficit	127 016,89 €
EXCEDENT DE CLOTURE		94 393,89 €

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement		
Dépenses		23 596,46 €
Recettes		42 369,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER		- 18 772,54 €

En application des dispositions de la comptabilité M49, le Conseil Municipal a la possibilité de financer une partie de la section d'investissement par l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ **DECIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :**

→ Apurement du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
→ Constitution de réserves facultatives d'investissement	60 000,00 €

Le crédit sera inscrit en recettes d'investissement, compte R 1068

→ Solde disponible conservé en section d'exploitation	57 959,37 €
---	-------------

Le crédit sera inscrit en recettes de fonctionnement, compte R 002

⇒ **PRECISE que le résultat d'investissement cumulé sera reporté en recettes d'investissement, au compte R001, pour un montant de 94 393,89 €. Les résultats sont repris au budget primitif 2021.**

L'affectation du résultat permet de réserver une partie de l'excédent d'exploitation, qui devient ainsi recette d'investissement nécessaire au financement de grosses réparations ou projets nouveaux, facilitant ainsi l'équilibre du budget suivant.

FINANCES – Vote du BUDGET PRIMITIF EAU 2021 (DEL 2021 015) :

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice 2021 ; le projet de budget reprend entre autres les résultats 2020 après vote du compte administratif, et peut se résumer de la manière suivante :

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	57 959,37 €
042 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	10 714,39 €
70 - Produits fabriqués, prestations de services	321 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	60 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	449 773,76 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - Charges à caractère général	70 200,00 €
012- Charges de personnel et assimilés	47 520,00 €
014 - Atténuation de produits	44 000,00 €
022 - Charges imprévues (fonctionnement)	4 862,95 €
023 - Autofinancement complémentaire	72 959,37 €
042 - Opérations d'ordre de transfert (amortissements)	60 706,21 €
65 - Autres charges de gestion courante	143 900,00 €
66 - Charges financières	2 225,23 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 - Dotation dépréciations d'actifs	2 400,00 €
TOTAUX	449 773,76 €

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2021
001 - Solde d'investissement reporté (excédent)		94 393,89 €
021 - Virement de la section d'investissement		72 959,37 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)		60 706,21 €
10 - Apports, dotations et réserves		60 000,00 €
13 - Subventions d'investissement		90 952,00 €
TOTAUX		379 011,47 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2021
020 - Dépenses imprévues		5 000,00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)		10 714,39 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		10 751,88 €
20 - Immobilisations incorporelles		4 997,50 €
21 - Immobilisations corporelles		24 000,00 €
23 - Immobilisations en cours		323 547,70 €
TOTAUX		379 011,47 €

En fonctionnement : excédent reporté et participation du budget principal représentent plus d'un quart des recettes.

En investissement : les immobilisations en cours constituent la plus grande part des crédits.

Parmi les projets 2021 : remplacement de la colonne d'eau au départ du Chemin des Grandes Vernes, avec fonçage sous la RD 1205. L'ouvrage en fonte âgé d'une quarantaine d'années présente des casses fréquentes. La conduite Ø 100 sera remplacée par du Ø 160 en PEHD, sur une longueur de 400 m environ. Le dossier technique est en préparation. La présence de réseaux secs et d'une colonne de transport de gaz à proximité font de ce programme une opération complexe.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2021** du service **EAU** arrêté comme suit et détaillé dans le document qui sera joint à la présente délibération :

BUDGET PRIMITIF	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	449 773,76 €	379 011,47 €	828 785,23 €
Recettes	449 773,76 €	379 011,47 €	828 785,23 €

FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION du budget PRINCIPAL (DEL 2021 016) :

A l'unanimité, le conseil **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par M. Pierre COUDURIER et par Mme Muriel MILANDRI, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF du budget PRINCIPAL (DEL 2021 017) :

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi (montants exprimés en €) :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés		380 263,74		1 421 837,40		1 802 101,14
Opérations de l'exercice	1 681 857,70	2 306 732,44	1 620 345,90	1 563 479,44	3 302 203,60	3 870 211,88
Résultats de l'exercice		624 874,74		56 866,46		568 008,28
Résultats cumulés		1 005 138,48		1 364 970,94		2 370 109,42

Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le compte administratif 2020 du budget PRINCIPAL, tel qu'arrêté ci-dessus.

Mme PEDERIVA présente et compare des ratios fréquemment utilisés pour la strate démographique des communes de 2 000 à 3 500 habitants :

		DOMANCY (2020)	National (2017)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/hab	730 €	724 €
2	Produit des impôts directs/hab	839 €	397 €
3	Recettes réelles/hab	1 024 €	514 €
4	Dépenses équipement brutes/hab (invest)	676 €	896 €
5	Ecours dette/hab (commune + eau)	472 €	292 €
6	Dotations Globales Fonctionnement/hab	42 €	4 à 400 €
7	Frais de personnel/dépenses fonctionnement	40%	50%

Elle souligne le fort désengagement de l'Etat : les dotations sont passées de 300 000 € à 50 000 € en 10 ans, mais également la part importante des investissements de la part des communes.

Jean-Paul MUGNIER souhaite des précisions concernant l'incidence financière de l'intercommunalité sur la fiscalité communale ; Le rapporteur explique que la CCPMB vote ses taux et lève directement l'impôt sur les ménages et les entreprises. Elle perçoit ainsi sa propre part de fiscalité. Le budget communal ne reverse aucune part de sa fiscalité à l'intercommunalité.

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS du BUDGET PRINCIPAL 2020 (DEL 2021 018) :

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :

→ Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (c/1068) 0,00 €
 → Affectation complémentaire en réserves (c/1068) 700 000,00 €

Le crédit total donnera lieu à titre de recettes, compte R 1068

→ Reprise des soldes disponibles (seront inscrits au budget primitif 2020)

- Excédent de fonctionnement reporté 305 138,48 €

Le crédit sera inscrit en recettes de fonctionnement, compte R 002

- Excédent d'investissement reporté 1 364 970,94 €

Le crédit sera inscrit en recettes d'investissement, compte R 001

FINANCES – Présentation du tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire et aux adjoints (ce sujet ne donne pas lieu à délibération) :

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, article 93 (Loi Engagement et proximité), prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions, exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.

⇒ Conformément à cette réglementation, les membres du conseil municipal ont reçu individuellement communication de cet état.

FINANCES – Vote du BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 (DEL 2021 019) :

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice 2021 ; le projet de budget reprend entre autres les résultats 2020 après vote du compte administratif, et peut se résumer de la manière suivante :

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	305 138,48 €
013 – Atténuations de charges	10 000,00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	126 760,00 €
73 – Impôts et taxes	1 723 731,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	199 320,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	7 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	10 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 381 949,48 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 – Charges à caractère général	676 400,00 €
012- Charges de personnel et assimilés	720 000,00 €
014 – Atténuations de produits (reversement fiscalité)	190 000,00 €
022 – Charges imprévues (fonctionnement)	15 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	431 354,88 €
042 – Opérations d'ordre (amortissements)	24 241,60 €
65 – Autres charges de gestion courante	289 953,00 €
66 – Charges financières	22 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	13 000,00 €
TOTAUX	2 381 949,48 €

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2021
001 - Solde d'investissement reporté (excédent)	1 364 970,94 €
021 - Virement de la section d'investissement	431 354,88 €
024 - Cessions d'immobilisations	17 000,00 €
040 - Opérations d'ordre (amortissements)	24 241,60 €
041 - Opérations patrimoniales	3 566,40 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	920 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	520 325,22 €
16 - Emprunts	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	50 000,00 €
TOTAUX	3 331 459,04 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021
020 – Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	3 566,40 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	84 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	74 979,03 €
21 – Immobilisations corporelles	559 819,63 €
23 – Immobilisations en cours	2 569 093,98 €
TOTAUX	3 331 459,04 €

Ce projet de budget qui se veut prudent, comprend entre autres :

- En recettes de fonctionnement et dans l'attente d'éléments précis attendus de la part l'Etat : évaluation prudente des taxes et impôts, afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité mais aussi des conséquences de la crise sanitaire
- En dépenses de fonctionnement, des frais d'honoraires, d'indemnisation de commissaire enquêteur et d'avocats, des charges de personnel intégrant un poste de saisonnier pendant 6 mois, le recours à du personnel intérimaire si besoin, le remboursement des frais liés à l'embauche d'une deuxième personne au pôle intercommunal d'urbanisme
- En recettes d'investissement : taxes d'aménagement liées aux autorisations de construction, fonds de compensation de la TVA, subventions à encaisser

- En dépenses d'investissement : études et début d'opération pour maison de santé, achat d'un véhicule et matériel technique, mobilier et matériel informatique pour les écoles et pour la mairie, achat et équipement du local de la future bibliothèque, construction d'une halle couverte et de l'aménagement des abords de la Tour Carrée, réhabilitation d'appartements, construction du terrain multisports, aménagements de voirie.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les crédits inscrits au budget principal pour l'exercice 2021, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.

Résumé du budget :

BUDGET PRIMITIF	FOURTEINNIEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	2 381 949,48 €	3 331 459,04 €	5 713 408,52 €
RECETTES	2 381 949,48 €	3 331 459,04 €	5 713 408,52 €

FINANCES – Attribution de subventions à des associations (DEL 2021 020) :

Le budget primitif 2021 vient d'être adopté, comportant entre autres une somme de 45 000 € au compte 6574 *Subventions de fonctionnement aux autres organismes*.

Ce crédit est utilisé pour :

- Les subventions aux associations
- Les crédits extrascolaires (définis indépendamment, dans le cadre des sommes allouées aux écoles)
- La participation aux frais de fréquentation de centres aérés

Il est rappelé que dans le contexte de crise sanitaire, les associations n'ont reçu aucune subvention en 2020, le conseil municipal s'étant engagé à réexaminer la situation en 2021. Il convient aujourd'hui de définir le montant des subventions accordées à une partie des associations (demandes reçues), sachant que l'assemblée se prononcera ultérieurement sur d'autres dossiers.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- Sur proposition du rapporteur et à l'unanimité,
- **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement suivantes :

Association	Montant alloué
Batterie fanfare	2 500 €
Bibliothèque	2 000 €
Amicale du personnel	2 552 €
Maison Familiale Rurale CFA CLOS DES BAZ (3 élèves)	60 €
Maison Familiale Rurale LE BELVEDERE (2 élèves)	40 €
CFA Maison Familiale Rurale Les Ebeaux CRUSEILLES (1 élève)	20 €
Ensemble Scolaire ASSOMPTION MONT-BLANC (1 élève)	20 €
Collège Emile Allais MEGEVE (4 élèves)	80 €
Collège St-Jean Baptiste MEGEVE (13 élèves)	260 €
Total au 09/03/2021	7 532 €

- Etablissements scolaires de second degré : les subventions sont accordées sur la base de 20 € par élève.
- Amicale du personnel : Sur la base du volontariat, elle regroupe les adhérents des communes de COMBLOUX, DOMANCY et SALLANCHES. Sorte de « comité d'entreprise », elle facilite la participation des adhérents à des activités culturelles, de voyage ou de loisirs, organise des commandes groupées, permet une adhésion à l'ASLIE, met en œuvre des actions sociales. Le versement d'une subvention à l'amicale représente actuellement pour la commune de DOMANCY, la seule action sociale en direction des employés, sous réserve que ceux-ci adhèrent individuellement à l'association.

AFFAIRES SCOLAIRES ET FINANCES – Détermination des crédits (DEL 2021 020) :

Dans le cadre de la préparation du budget primitif, il est proposé de déterminer les crédits scolaires qui seront applicables à compter de l'exercice 2021. D'une manière globale, le conseil municipal souhaite conserver le niveau de dotations aux écoles, adaptées et ajustées aux effectifs actuels.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Considérant les explications de Mme Marie-Paule MOULIN, adjointe aux affaires scolaires,
- Après délibération,
- A l'unanimité,

DETERMINE comme suit les crédits à compter de l'exercice 2021 :

TYPE	IMPUTATION COMPTABLE DE PRINCIPE	DOTATION	REPARTITION PREVISIONNELLE	
			Susceptible de modifications selon effectifs	
			Prévision	Montant correspondant
FOURNITURES SCOLAIRES	6067 <i>Fournitures scolaires</i>	50 €/élève	Gypaètes	6 600 €
			132 élèves	2 800 €
			Maternelle	9 400 €
			56 élèves	
CREDITS DIRECTION	6067 <i>Fournitures scolaires</i>	3,60 €/élève	Gypaètes	475 €
			132 élèves	202 €
			Maternelle	677 €
			56 élèves	
CREDITS EXTRA SCOLAIRES	6574 <i>Subv. Fonct. Aux associations</i>	44 €/élève	Gypaètes	5 808 €
			132 élèves	2 464 €
			Maternelle	8 272 €
			56 élèves	
ABONNEMENTS	6065 <i>Livres, disques, ...</i>	Forfait	Gypaètes	100 €
			Maternelle	250 €
				350 €
DEPLACEMENTS SCOLAIRES Piscine A-R 163 €/l'1 Ski fond 1 A-R 210 €/1	6247 <i>Transports collectifs</i>	Transports piscine Transports ski de fond Transport USEP (mat)		3 500 €
				1 000 €
				500 €
				5 000 €
ENTREES PISCINE <i>Pour information</i>	6288 <i>Autres services extérieurs</i>	40 séances <i>Piscine Marlioz estimation 30 €/séance</i>		1 200 €
				1 200 €
PHOTOCOPIES	6156 <i>Maintenance</i>		Gypaètes	1 200 €
			Maternelle	1 000 €
				2 200 €
TOTAL GENERAL prévisionnel				27 099 € TTC <i>Arrondis à 27 100 €</i>

Marie-Paule MOULIN adjointe aux affaires scolaires indique que la commune a déposé un dossier de demande d'aide, dans le cadre du plan de relance numérique initié par l'Etat. S'il est retenu dans son intégralité, 24 tablettes et un complément de matériel informatique seront achetés pour l'école élémentaire. A défaut, la prévision d'achat sera réduite de moitié.

Les écoles maternelles quant à elles ne sont pas concernées par le plan de relance numérique. La directrice a fait savoir que les équipements dont elle dispose suffisent à la couverture des besoins actuels.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS – Attribution de marchés (DEL 2021 022) :

Rapporteur : M. Le Maire

Par délibération n° DEL 2020 079 en date du 10 novembre 2020, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet technique relatif à l'aménagement d'un terrain multisports. De fait, une consultation a été lancée sur la plateforme mp74.fr le 28 janvier 2021 et par annonce légale parue dans le Dauphiné Libéré le 02 février 2021.

Caractéristiques du marché :

- Travaux d'aménagement d'un terrain multisports, deux lots :
Lot 1 : Génie civil (réalisation d'une plateforme en remblais de 39 x 22 ml)
Lot 2 : Terrain multisports (mise en place d'un terrain de 16 x 33 ml environ)
- Marché public de travaux, passé sous la forme de procédure adaptée

Critères d'attribution :

Lot n°	Critère	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	40%
	Prix	60%
2	Valeur technique de l'offre	60%
	Prix	40%

Examen des offres :

- Nombre d'offres reçues : **QUATRE** pour le lot n° 1 et **SIX** pour le lot n° 2
- Ouverture des plis et examen des offres par la commission : le 1^{er} mars 2021
- Proposition de la commission pour choix d'entreprises : le 04 mars 2021
- Au regard des critères de sélection définis dans le dossier de consultation et pour chaque lot, une offre apparaît comme économiquement la plus avantageuse. Chaque offre a reçu un avis favorable de la commission d'examen des offres.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Sur proposition de la commission qui a procédé à l'examen des offres,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **DECIDE D'ATTRIBUER** les marchés de travaux concernant l'aménagement d'un terrain multisports, comme suit :

Lot	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
1	MARIAZ FRERES (variante)	138 249,00 €	165 898,80 €
2	APY	37 900,00 €	45 480,00 €
	Total	176 149,00 €	211 378,80 €

- **AUTORISE Monsieur Le Maire** à signer les actes d'engagement correspondants,
- **PRECISE** que la dépense sera prise en charge par le budget PRINCIPAL, c/2315
- **CHARGE M. Le Maire** du suivi administratif et financier de cette affaire.

La variante proposée par l'entreprise titulaire du lot n°1 permet la réutilisation d'une partie des matériaux, sur place.

M. Le Maire est autorisé à déposer au nom de la Commune, la déclaration de travaux requise dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

Les membres de la commission des offres soulignent l'excellent travail d'analyse des offres mené par le bureau d'études.

Le démarrage des travaux est prévu courant avril, les vacances scolaires de printemps faciliteront ainsi le début de l'opération.

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi saisonnier (DEL 2021 023) :**Rapporteur** : M. Serge REVENAZ

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale ; les collectivités territoriales étant autorisées à recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (3,2°) pour une durée maximale de 6 mois, sur une période de 12 mois consécutifs.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, l'exposé du rapporteur entendu et à l'unanimité, **DECIDE** :

1. De CREER un poste à temps complet

Service	Grade	Période
Services Techniques	Adjoint Technique	01.05.2021 au 31.10.2021

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel, dans les conditions fixées par l'article 3, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face aux besoins saisonniers d'activité,
3. **D'INDIQUER** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

M. Jean-Paul MUGNIER demande s'il existe un lien entre cette création et le remplacement du responsable des services techniques. Non, il s'agit d'un renfort courant de service pendant l'été.

Les démarches de remplacement du responsable donnent lieu à procédure spécifique, entamées récemment.

CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE – (DEL 2021 024) :**Rapporteur** : M. Serge REVENAZ

Le rapporteur rappelle la délibération du 23 juin 2020 portant création d'un marché communal. Pour diverses raisons, le marché n'a pas encore pu voir le jour mais il est toujours d'actualité.

Sur le fond, les lignes directrices sont maintenues. Seules, quelques adaptations de mise en œuvre et d'organisation sont à prévoir. La commune de DOMANCY souhaite créer un marché afin de valoriser les producteurs régionaux et de développer le commerce de proximité. Ce marché contribuera à l'animation du village, en attirant des personnes venant des communes alentour et constituera un nouveau service.

Le marché sera implanté sur l'espace de la Tour Carrée, à proximité de la mairie et comprendra une dizaine de commerçants au plus. Il aura lieu de 8 h à 13 h 30 le lundi, pendant la période du 1^{er} avril au 31 octobre.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un marché communal sur la commune de DOMANCY,
- **DECIDE** que les droits de place sont attribués à titre gratuit, à titre expérimental pour cette première saison.
- **APPROUVE** le règlement de marché annexé à la présente délibération
- **CHARGE** M. Le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

URBANISME – D.I.A. : RENONCIATION A DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**Rapporteur** : M. REVENAZ Serge

Présentation de **QUATRE** demandes de déclaration d'intention d'aliéner.

Le Conseil Municipal à l'unanimité renonce au Droit de Préemption Urbain concernant la vente des biens suivants :

Section	N° parcelle	Adresse	Superficie du bien cédé ou surface d'origine si détachement	Nature	N°
A	3162	46 Impasse du Berchat	07 a 10 ca	Bâti	DEL 2021 025
A	3150	667 Route du Chesney	09 a 25 ca	Bâti	DEL 2021 026
B	3311 p	La Pallud d'en Bas	08 a 32 ca	Non bâti	DEL 2021 027
B	3315 p	La Pallud d'en Bas	03 a 76 ca	Non bâti	
A	2557	97 Impasse de l'Arvillon	09 a 79 ca	Bâti	DEL 2021 028

QUESTIONS DIVERSES

☞ **SCRUTINS ELECTORAUX** : les élections régionales et départementales sont prévues les dimanches 13 et 20 juin. Dans le contexte sanitaire actuel, l'organisation de ces scrutins simultanés requiert des dispositions particulières. D'ores et déjà, les élus sont sollicités pour la tenue des bureaux de vote.

☞ **TOUR DE FRANCE** : Passage le dimanche 4 juillet 2021, étape CLUSES/TIGNES. En provenance de Sallanches, le tracé emprunte la RD 1205, la Route de Létraz et la Route Bernard Hinault. Principales dispositions techniques à prévoir : enlèvement des K16 Route de Létraz, pose de barrières de voirie.

Les services de la Gendarmerie seront présents sur le terrain le jour J.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations numéros 2021 011 à 2021 028 est levée à 19 heures 25 minutes.

SEANCE DU 09 MARS 2021 - FEUILLET DE CLOTURE

N°	Domaine	Sujet
011	Intercommunalité	Désignation de représentants
012	Finances	Approbation compte de gestion 2020, budget EAU
013	Finances	Approbation compte administratif 2020, budget EAU
014	Finances	Affectation résultats 2020, budget EAU
015	Finances	Vote budget primitif 2021, budget EAU
016	Finances	Approbation compte de gestion 2020, budget PRINCIPAL
017	Finances	Approbation compte administratif 2020, budget PRINCIPAL
018	Finances	Affectation résultats 2020, budget PRINCIPAL
019	Finances	Vote budget primitif 2021, budget PRINCIPAL
020	Finances	Attribution de subvention de fonctionnement à des associations
021	Finances	Détermination des crédits scolaires
022	Marchés publics	Attribution de marchés pour travaux d'aménagement terrain multisports
023	Ressources Humaines	Création d'un emploi saisonnier
024	Affaires économiques	Création d'un marché hebdomadaire
025	Urbanisme	Renonciation Droit de Préemption Urbain Dossier n° 214287/BG/SP/CMF notaire Benoît GRANGE
026	Urbanisme	Renonciation Droit de Préemption Urbain Dossier n° 1003320/HP/MP/NA, notaire Hervé PAILLET
027	Urbanisme	Renonciation Droit de Préemption Urbain Dossier n° Clerc MS, notaire Anne PIGNARD-EXBRAYAT
028	Urbanisme	Renonciation Droit de Préemption Urbain Dossier n° Clerc MS, notaire Anne PIGNARD-EXBRAYAT